



n/réf : ECO1511963AS-NJ



Paris, le 30 avril 2015

**Monsieur Stéphane LE FOLL**  
**Ministre de l'Agriculture,**  
**de l'Agro-alimentaire et de la Forêt**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**

Monsieur le Ministre,

Dans vos interventions aux deux derniers congrès d'ORAMA, en 2014 et 2015, vous avez validé le principe d'une mesure agri environnementale (MAEC) spécifique aux céréaliers et polyculteurs des *zones intermédiaires*.

Dans ces zones, le revenu est inférieur de 30 à 75%\* à la moyenne nationale en raison du moindre potentiel des terres. Il est même négatif depuis 2 ans du fait d'aléas climatiques. Il y a donc urgence à rendre la mesure annoncée accessible dès cette année 2015.

Nous avons donc travaillé utilement avec les services de la DGPE pour adapter en ce sens la mesure de base *grandes cultures*, dans des conditions où les pratiques exigées par la MAE ZI ne conduiraient pas à une baisse de production supplémentaire dans ces zones à faible productivité.

Or il apparaît que les valeurs de référence retenues pour les IFT, dont nous avons montré que le niveau était aberrant pour des raisons statistiques désormais connues, seront finalement notifiées en l'état aux services déconcentrés, faute d'autres données officielles. Cette décision en apparence technique va tout simplement rendre la mesure inaccessible et de fait en exclure tous les producteurs, au moment même où la réforme de la PAC les pénalise une nouvelle fois du fait de la taille desdites exploitation liée précisément à leur faible potentiel.

Vos services ont admis que les références statistiques officielles en question présentaient un biais et des lacunes. Mais la nouvelle enquête judicieusement diligentée début 2015 ne sera pas utilisable avant le milieu de l'année 2016. C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé de fonder les références initiales sur la base de données fiable des chambres d'agriculture appelée *MesP@rcelles*, dont les chiffres sont disponibles et s'appuient sur un vaste échantillon d'exploitations. Vous en aviez admis le principe.

La présente situation, aussi près du but, suscite, nous tenons à vous en informer, l'incompréhension, la colère, et surtout le découragement.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de prendre aujourd'hui la décision d'appuyer le dispositif initial sur les références de la base de données *MesP@rcelles*, quitte à l'ajuster lorsque les résultats de l'enquête complémentaires seront connus. Cette décision doit intervenir avant que les PAEC régionaux ne soient définitivement validés le 15 mai 2015. Il ne reste donc que quelques jours.

Nous comptons sur votre détermination, Monsieur le Ministre, pour faire aboutir une décision que les producteurs avaient saluée, et nous vous prions d'agréer, l'expression de notre considération distinguée.

**Xavier BEULIN**

**Président de la FNSEA**

**Philippe PINTA**

**Président de l'AGPB**

\*Centres de gestion